

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 3 décembre 2011  
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 15h00.

Y compris le Président, 74 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Nina Aeby, Magali Burdet

MM. Patrick Aeby, Pascal Barone, Valdo Chabot, Jean-Michel Clerc, Thierry Janz,  
Pascal Métraux, Michel Reigner, Pierre Robert

Absent : M. Olivier Rodieux

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Sans objection, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Elections fédérales le 23 octobre. La Municipalité a fait part de son insatisfaction au sujet du bug informatique. Elle a chiffré les heures du personnel communal qui a dû rester jusqu'à 22h15 pour la saisie dans Votelec, sans réclamer pour autant une contreprestation pour ces heures.

Le 13 novembre, 2<sup>ème</sup> tour des élections pour le Conseil des Etats.

Le 27 novembre, élections cantonales, 1<sup>er</sup> tour pour le Conseil d'Etat.

Le 18 décembre aura lieu le 2<sup>ème</sup> tour pour le Conseil d'Etat.

### 3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Jean-François Borgeaud**, du groupe des Verts, dépose une motion demandant d'étudier une nouvelle ligne de bus performante sur le territoire communal.

### 4. PREAVIS MUNICIPAL No 1174/2011 CONCERNANT LE BUDGET 2012 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

**M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, donne quelques chiffres. Le budget 2011 présentait une insuffisance d'autofinancement de CHF 1'169'000.-, celui de 2012 un autofinancement négatif de CHF 1'172'000.-, tout à fait dans la même proportion. Le résultat financier budgétisé pour 2011 était négatif de CHF 5'034'000.-, pour 2012 il est négatif de CHF 2'185'000.- Au cours des 5 dernières années la Bourse communale

a pu rembourser des emprunts à hauteur de CHF 20'000'000.- . Les emprunts 2012 arrivant à échéance à hauteur de CHF 4'000'000.- seront remboursés.

Il y a eu quelques augmentations au niveau du budget :

- une nouvelle charge péréquative à la réforme policière CHF 886'000.-
- création d'une UAPE à la Grand-Rue, représentant une charge récurrente à l'avenir de CHF 357'000.-
- création de deux nouveaux postes de travail dépassant CHF 200'000.- de charges supplémentaires.
- changement d'un certain nombre de véhicules pour environ CHF 350'000.-

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

## BOURSE COMMUNALE

**M. André Kudelski** demande qui est le bénéficiaire concernant la répartition des charges pour l'APOL.

**M. Christophe Gessner** répond qu'il s'agit d'une charge péréquative, donc elle bénéficie à d'autres.

**M. André Kudelski** estime que lorsque l'on reçoit une facture présumée plus importante, il faudrait voir s'il s'agit d'une estimation plus large ou si les coûts ont soudainement explosé.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : Le montant de CHF 886'000.- de charges n'avait pas été déterminé à l'avance. Il découle de la convention entre l'association des communes vaudoises et l'Etat de Vaud, appelé protocole d'accord pour la réforme policière. Dans ce cadre, il avait été convenu que toutes les communes vaudoises devaient se répartir le coût de la police cantonale.

### p. 14 PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION

**M. André Kudelski** considère que l'indexation de 0.2% est très faible.

### p.14 AUTORITES ET PERSONNEL

**Mme Alessandra Silauri** demande, notamment pour le poste qui concerne la gestion informatique, quelle répartition des dépenses est prévue par rapport à l'APOL.

**M. Christophe Gessner** répond que l'ensemble des coûts générés par l'APOL à la charge de la Commune sont refacturés sous forme de facture de prestation, de location et autres.

### p. 44 COTISATION MONTREUX-VEVEY-LAVAUZ TOURISME

**M. Claude Weber** souligne que la cotisation a doublé. Par curiosité il a consulté le site internet, et le prix d'une chambre à l'hôtel du Rivage est de Fr.1'000.- la nuit. Il faudrait corriger rapidement cette erreur.

### p.71 COTISATION CIL (LAVAUZ), ASIT

**Mme Juliette Goy** désire savoir ce que fait la CIL et comment sont utilisées les cotisations de Fr. 60'000.-.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : elle s'occupe essentiellement de la gestion des rapports entre les communes et l'Etat en relation avec la législation et le Lavaux. Elle s'occupe aussi de la mise en œuvre de l'inscription de Lavaux à l'UNESCO. Au budget 2011, la cotisation était de Fr. 97'000.-. Au budget 2012, il y a eu une diminution de cette cotisation. C'est un programme de financement sur plusieurs années en appui avec l'Etat de Vaud, avec la LADE, loi cantonale qui participe au financement du développement du tourisme et le développement local. Les cotisations étaient il y a trois ou quatre ans de 1 franc par personne.

Elles ont notamment augmenté à cause de l'inscription de Lavaux au patrimoine de l'UNESCO. La CIL a comme projet la réalisation d'un guide architectural avec des recommandations à l'usage des propriétaires dans le cadre des réalisations dans le site de l'UNESCO.

**M. Claude Weber** signale qu'il y a deux ans il avait demandé avec M. Sébastien Rod de la transparence dans l'utilisation des fonds récoltés. Il demande si les conditions de travail et les rapports entre la Municipalité et la CIL se sont améliorés.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond qu'elles se sont stabilisées et que les contrôles sont plus efficaces.

p. 83 ENTRETIEN COURANT-PLACES VISITEURS PORT DU VIEUX STAND

**M. Jean-Pierre Favre** veut savoir en quoi consistent les 17 passerelles.

**Mme Aude Savoy** explique que les places visiteurs du nouveau port ne sont pas équipées de passerelles métalliques. La Municipalité a eu l'occasion de les reprendre à la Commune de Lausanne qui changeait toutes ses passerelles. Le montant de Fr. 9'000.- représente le coût de l'installation.

p. 96 POLICE

**M. Gaston Asper** signale que le rapport de la sous-commission ayant examiné l'an dernier le budget de la police, indiquait que dès cette année le budget serait soumis dans un premier temps au Conseil intercommunal, puis il serait présenté aux commissions des finances des différentes communes, lesquelles pourraient apporter des modifications. Le budget de l'APOL figurerait dans le budget des communes pour information. Un extrait de l'article 33 des statuts de l'APOL précise que « le budget est adopté par le Conseil intercommunal le 15 septembre de chaque année au plus tard ». Il souhaite savoir si un planning tenant compte de cette date buttoir mentionnée dans les statuts et répondant à ce qui avait été annoncé, ne devrait pas être fixé d'ici à l'établissement du prochain budget de l'APOL.

**M. Christophe Gessner** explique qu'il y a dix représentants du Conseil communal siégeant au Conseil intercommunal de l'APOL, qui décident et votent le budget. Les statuts fixent la date du 15 septembre, mais il est presque impossible au niveau du calendrier de réunir la Commission des finances et le Conseil communal, d'amender éventuellement le budget et de réunir le Conseil intercommunal encore une fois.

**M. Claude Weber** informe que c'est lui qui a rédigé le rapport de la sous-commission citée par M. Asper. Le rapport a été rédigé sur la base d'un calendrier qui n'est pas réalisable aujourd'hui. Il faudrait redéfinir les éventuelles navettes entre le Conseil intercommunal de l'APOL et la Commission des finances.

**M. Christophe Gessner** estime qu'il ne faut pas se sentir mal à l'aise d'avoir rédigé ce rapport. Il avait été établi avec les données de l'époque, mais les choses ont évolué. Il y a des représentants compétents et en mesure de pouvoir analyser ce budget. A l'avenir le budget de l'APOL sera adopté par le Conseil intercommunal qui votera le budget, après avoir été approuvé par les différentes Municipalités. Il sera intégré dans le budget de la bourse communale. La Commission des finances l'analysera.

**M. Bernard Hagin** demande si les membres de ce Conseil intercommunal se sont déjà coordonnés avec la Commission des finances et la Municipalité ou s'ils représentent leurs propres idées ou celles de leurs partis.

**M. Jacques-André Conne** rappelle que la Municipalité avait proposé un autre mode de fonctionnement du Conseil intercommunal avec des représentants de la Municipalité au sein de ce Conseil, comme cela se fait dans d'autres associations. Les Municipaux délégués dans le Conseil intercommunal d'une association représentent les idées de la Municipalité et non pas leurs idées personnelles. Le Conseil intercommunal a les moyens et le devoir d'étudier le budget, la commission des finances et le Conseil communal ne doivent pas intervenir dans ce

processus. Il a été décidé de soumettre le budget détaillé à la Commission des finances à titre d'information.

**Mme Alessandra Silauri** appuie les propos de M. Weber. Il y a des différences dans les responsabilités attribuées aux membres d'une commission des finances et aux représentants de l'association de police. Il faut soit renforcer les compétences des représentants, soit attribuer à la commission des finances les pouvoirs pour accomplir ses tâches.

p. 112-118 DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ORDINAIRES DE LA BOURSE COMMUNALES

**M. Jean-François Borgeaud** s'étonne que 2/3 des dépenses, Fr. 2'510'000.- figurent uniquement au budget et que seulement 1/3, Fr. 1'016'000.- soient soumises au Conseil communal.

**M. Christophe Gessner** rappelle que les crédits d'investissement qui figurent dans le budget de l'année, sont des mini-préavis. Ils sont étudiés en détail. Les questions que la Commission des finances a posées à la Municipalité ont été satisfaisantes et la commission a pu adopter ces mini-préavis.

**M. Jean-François Borgeaud** demande selon quel critère un préavis passe ou pas au Conseil communal.

p. 114 RENOUELEMENT DES REVETEMENTS BITUMINEUX

**M. Gaston Asper** rappelle le vœu de M. Weber d'inclure les trottoirs et pas uniquement les voies de circulation.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale. Elle n'est pas utilisée.

## SERVICES INDUSTRIELS

**Le Président** ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre. Elle n'est pas utilisée.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le budget des Services Industriels. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services Industriels. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Le budget est soumis au vote du Conseil. Il est adopté (1 abstention) comme suit :**

### 1. Le budget 2012 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		CHF 58'586'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 59'758'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'884'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 206'000.-	
- Imputations internes	CHF 109'000.-	CHF 109'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses		CHF 3'262'000.-
	<hr/>	<hr/>
<b>Sommes égales</b>	<b>CHF 61'957'000.-</b>	<b>CHF 61'957'000.-</b>

## 2. Le budget 2012 des Services industriels

### *Revenus de fonctionnement*

- Service des Eaux		CHF 3'197'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 8'290'000.-
- Service du Gaz		CHF 661'000.-

### *Charges de fonctionnement*

- Service des Eaux	CHF 2'668'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 7'592'000.-	
- Service du Gaz	CHF 583'000.-	
<b>Total comptes de fonctionnement</b>	<b>CHF10'843'000.-</b>	<b>CHF12'148'000.-</b>

### Attribution et prélèvement à des comptes

- d'amortissements	CHF 1'305'000.-	
- de réserves	CHF 0.-	CHF 0.-

**Total charges et revenus** CHF12'148'000.- CHF12'148'000.-

### Imputations internes

Administration des S.I. CHF 3'152'000.- CHF 3'152'000.-

**Sommes égales** CHF 15'300'000.- CHF 15'300'000.-

### 3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires:

**de la Bourse communale de CHF 2'555'000.-**

### 4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (ORD/2011) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

<b>de l'Épuration des Eaux</b>	<b>CHF 750'000.-</b>
<b>du Service des Eaux</b>	<b>CHF 790'000.-</b>
<b>du Service de l'Electricité</b>	<b>CHF 710'000.-</b>
<b>de l'Eclairage public</b>	<b>CHF 250'000.-</b>
<b>du Service du Gaz</b>	<b>CHF 550'000.-</b>

### 5. PREAVIS MUNICIPAL No 1177/2011 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2011 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, souligne que les demandes des crédits supplémentaires sont tout à fait acceptables.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :**

**d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2011 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :**

**BOURSE COMMUNALE**

<b>1. Comptes de fonctionnement budgétaires</b>	<b>CHF.</b>	<b>416'000. --</b>
<b>2. Comptes d'investissement du bilan</b>	<b>CHF.</b>	<b>114'000. --</b>

**6. PREAVIS MUNICIPAL No 1176/2011 RELATIF A LA FIXATION DE PLAFONDS EN MATIERE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2011-2016**

Au pupitre **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, précise que le préavis est en conformité avec les bases légales en vigueur dans le Canton. En ce qui concerne le cautionnement de la famille Rickli en couverture des emprunts du bâtiment à loyers modérés « des Champs », il a été libéré. Le cautionnement de la CLL, Coopérative du logement de Lutry en couverture des emprunts du bâtiment à loyers modérés « des Champs » est arrivé à terme, mais n'est pas encore libéré en raison des modalités administratives.

**Le Président** ouvre la discussion.

**p. 10 PLAN PREVISIONEL DES INVESTISSEMENTS**

**Mme Alessandra Silauri** s'étonne que le montant pour l'achat de terrains passe de **Fr. 1'000'000.-** en 2012, à **Fr. 500'000.-** les années suivantes. Elle se demande s'il faut l'interpréter comme un manque de volonté de la Commune d'avoir une politique proactive, par rapport au PALM, qui nécessitera peut-être l'achat de certains terrains, et par rapport au problème de logement.

**M. Christophe Gessner** répond que si l'opportunité d'un achat de terrain se présente, la Municipalité viendra devant le Conseil avec des montants supérieurs si nécessaire.

**M. Jacques-André Conne** précise que la Municipalité se base sur l'expérience passée, où ces montants ont été suffisants. Le plan prévisionnel n'est pas soumis au vote. La Municipalité sera tout à fait à l'aise si la situation se présente, d'acheter un terrain.

**p. 5 RECAPITULATION DE CES DISPOSITIONS**

**M. André Kudelski** ne comprend pas que le plafond d'endettement puisse être modifié à la baisse. Il demande combien de temps il faut pour augmenter, si nécessaire, ce plafond.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont adoptées avec une abstention, à savoir :**

De fixer pour la législature 2011-2016 tel que proposé par la Municipalité et reproduit dans le présent préavis.

1. Le plafond d'endettement brut à **Fr. 46'600'000.-**
2. Le plafond d'endettement net à **Fr. 16'043'000.-**
3. Le plafond de risque pour cautionnements à **Fr. 15'000'000.-**

## 7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **555/2011** *Avant-projet de construction d'une station-service sur la parcelle n°655, au lieu dit « Les Moulins »*

N° **556/2011** *Commission nommée par la Municipalité-législature 2011-2016*

Calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2012 :

19 mars - 7 mai – 25 juin – 8 octobre – 5 novembre – 8 décembre.

## 8. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Jean-François Borgeaud** développe la motion demandant d'étudier une nouvelle ligne de bus performante sur le territoire communal. Il insiste sur le fait de relier les lignes de bus 9 et 47, 66 et 68/69 et les deux gares. La ligne devra être bidirectionnelle.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Denis Aguet** ne comprend pas la différence par rapport à la ligne 68/69 actuelle.

**M. Jean-François Borgeaud** souhaite la création d'une ligne distincte, même si une partie du parcours sera commun.

**M. Philippe Sordet** signale que cette proposition est déjà documentée dans le rapport transmis à la Municipalité, dans le cadre du PALM.

**M. Jean-François Borgeaud** répond qu'il n'a pas relié ce projet au PALM, car celui-ci arrivera après la création de cette ligne.

**M. Michel Monod** souligne que l'on paye Fr. 2'900'000.- pour les TL et le déficit des TL. Il faut aller dans l'ordre, d'abord le PALM et après une possible extension.

**Mme Alessandra Silauri** propose de transformer cette motion en postulat.

**M. Félix Paschoud** soutient l'opinion de Mme Silauri, à ce stade une étude devrait suffire.

**M. André Kudelski** pense que l'idée d'une nouvelle ligne est bonne. Le mode de facturation n'est pas acceptable. Le système de la péréquation des TL fait qu'une ligne coûte plus cher à Lutry que dans une autre commune.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** précise que la Municipalité est déjà saisie de cette problématique de la ligne de bus. Cela a fait l'objet d'un rapport adressé au Conseil d'administration des TL. Dans le cadre du réseau 012 des TL, une optimisation de la ligne 68/69 est prévue en accord avec les exigences du SDEL.

**M. Alain Amy** profite de cette motion pour que soit traitée également la liaison entre le haut de la Commune et Lausanne et pour revoir la fréquence des bus 68 et 47.

**M. Jean-François Borgeaud** souhaiterait que le projet soit fait en collaboration avec la Commune de Belmont.

**M. Roland Dumas** est d'accord de voter le postulat en précisant que la Municipalité fait un rapport, mais elle ne prend pas des mesures.

**M. Pierre Bonjour** est favorable au postulat. La Commune de Lutry a un vallon qui la traverse de part en part ce qui a pour effet de doubler les frais d'exploitation d'une ligne nord-sud. Il y a des communes voisines comme celle de Bourg-en-Lavaux, d'où proviennent un nombre de pendulaires de plus en plus importants, qui traversent la Commune de Lutry. Ces communes devraient aussi être associées à cette réflexion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**On procède à la votation du postulat de M. Jean-François Borgeaud. Il est accepté à une évidente majorité (9 voix contre, 5 abstentions).**

## 9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Claude Weber** informe que pour éviter la fermeture du City-club de Pully, une nouvelle société est en train de mettre en place un projet basé sur l'optimisation de l'occupation de la salle en créant, à côté de la salle de cinéma, un studio de postproduction sonore et audiovisuelle pour des jeunes auteurs. Il encourage la Municipalité à répondre favorablement à une éventuelle demande de subvention.

**M. Denis Aguet** rappelle qu'il avait fait une motion transformée en vœu, concernant la création d'un trottoir au chemin des Champs pour profiter des travaux en cours sur ce chemin. Il constate qu'uniquement un mur a été construit. Il veut savoir si la Municipalité a pris contact avec les propriétaires et pourquoi ce trottoir n'a pas été fait.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : les contacts avec les propriétaires ont été pris il y a longtemps. Compte tenu de la charge de trafic, de la charge de piétons et des aménagements qui vont être réalisés, à savoir, des décrochements pour permettre aux voitures de croiser, la réalisation de ce trottoir n'est pas prioritaire.

**M. Denis Aguet** constate que transformer une motion en vœu, n'est pas la meilleure solution. Il souhaiterait que la Municipalité informe le Conseil communal lorsqu'elle décide de faire fi d'un vœu soutenu par la majorité du Conseil.

**M. Raymond Sudan** s'étonne qu'il n'y ait pas dans le budget un fond de rénovation pour les bâtiments propriété de la Commune. Concernant l'éclairage public, il signale qu'il n'y a toujours pas d'éclairage à la route des Monts de Lavaux. En plus dans les hauts de la commune la desserte des transports publics est inexistante à partir de 20 heures. La Commission de gestion avait émis le vœu que la liste de places de port soit vraiment transparente, ce n'est pas le cas car les noms des personnes n'y figurent pas il n'y a qu'un code.

**M. Charles Monod** précise que le vœu de la Commission de gestion était d'informer les gens qui sont sur la liste d'attente, de leur position. La protection des données impose de ne pas communiquer des listes de personnes.

**M. Raymond Sudan** rappelle un autre vœu de la Commission de gestion d'il y a deux ans, sur la protection des archives de la Commune. Il y a un projet d'injecter de l'azote dans le local des archives. Il ne comprend pas pourquoi on investirait dans ce système qui ne va pas protéger les archives des suies et des dommages, au lieu d'investir dans l'achat d'armoires anti feu, qui les protégeraient du feu et de l'eau.

**M. Jean-Christophe Piccard** est le porte-parole d'une pétition au Conseil Fédéral concernant les affiches de campagne électorale teintées de racisme. Les personnes intéressées pourront signer cette pétition après la séance.

**M. André Liechti** émet un vœu invitant la Municipalité à étudier une signalisation simple, un parcours fléché, qui permette de se rendre facilement à la gare depuis le bourg.

**Mme Catherine Desales** s'inquiète de la protection des piétons qui sortent du parking de la Possession et qui se dirigent vers le bourg. De plus, la lumière est insuffisante la nuit à cet endroit.

Réponse de **M. Charles Monod** : les deux passages piétons ont disparu avec la création de la zone 30 km/h. Il y a une signalisation avec indication de la vitesse, une bande multifonction à



l'intérieur du virage pour rétrécir artificiellement la voie. Il est prévu de faire un rétrécissement à la sortie du parking direction est. Dans les zones 30 km/h, les piétons ne sont pas prioritaires. Pour la question de l'éclairage, il va se renseigner.

**M. Dominique Roulet** propose de prendre dans le budget Vevey-Montreux-Lavaux tourisme les montants nécessaires pour le signalement de la gare depuis le bourg et vice-versa.

**M. Denis Richter** propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une zone de rencontre, où le piéton est prioritaire. Il faudrait également créer une zone de rencontre à proximité de l'école.

**M. Charles Monod** précise que dans les zones de rencontre la vitesse est limitée à 20 km/h. Ceci pourrait être réalisable.

**M. Jean-François Borgeaud** informe que le groupe des Verts a élu M. Denis Richter comme nouveau chef de groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**M. Charles Chappuis** signale que dans la loi sur la circulation routière en zone 30 km/h le piéton est prioritaire. Il ajoute que s'il n'y a pas de lumière aux passages piétons, la visibilité est insuffisante.

**Mme Marie-Claude Rossi** demande si l'indicateur de vitesse est temporaire ou s'il va être définitif.

**M. Pierre Bonjour** rebondit sur le problème de la zone 30 km/h. Il y a une solution très simple qui consiste à dire que la zone 30 km/h commence juste au sud du passage piétons situé à la sortie du parking.

**M. Roland Dumas** veut une réponse claire sur la priorité des piétons en zone 30 km/h.

**M. Charles Monod** confirme que les piétons ne sont pas prioritaires.

**Mme Nicole Dentan-Grange** demande si d'autres indicateurs de vitesse vont être installés dans d'autres zones. Elle remercie la Municipalité pour le livre que les conseillers ont reçu au début de la séance.

**M. Charles Monod** répond que pour l'instant la Municipalité a acheté deux indicateurs de vitesse. Elle va étudier le fonctionnement et s'il y a un effet préventif, on en installera d'autres.

**M. Jacques-André Conne** remercie le Conseil de la confiance témoignée envers la Municipalité en adoptant le budget à la quasi unanimité. Il exprime aussi sa reconnaissance pour l'intérêt manifesté envers la Commune et pour l'écoute portée aux différentes interventions de quelque bord politique qu'elles soient.

Il remercie le Président du Conseil pour l'élégance avec laquelle il dirige les débats. L'Assemblée confirme ces propos par une chaleureuse acclamation.

**Le Président** remercie la secrétaire du Conseil. Il remercie particulièrement tous les conseillers qui ont participé au dépouillement des élections fédérales et cantonales de cet automne. Il adresse des vœux à la Municipalité afin qu'elle ajoute et non qu'elle supprime des séances du Conseil, tant les sujets sont nombreux à débattre. Il remercie tous les conseillers pour leur engagement au sein du Conseil et de la participation aux débats.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h16.

**La prochaine séance est agendée au 19 mars 2012 à 20h00.**

## BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini